

Alors que la crise sanitaire provoque des difficultés d'organisation des activités habituelles d'animation sociale, culturelle et de loisirs, mais aussi moins d'opportunités de départs en vacances, l'Etat propose des mesures exceptionnelles pour inciter les acteurs locaux à se mobiliser afin de renforcer l'offre d'animation et de médiation durant l'été.

vacances apprenantes

Dès avril les [acteurs locaux, en particulier ceux mobilisés dans le cadre de la politique de la ville](#). [1] identifiaient plusieurs enjeux pour la période estivale, notamment :

- Maintenir la continuité éducative afin de limiter les impacts de la rupture scolaire (Décrochage, difficultés scolaires accrues, perte de cadre structuré...),
- Maintenir et/ou recréer du lien social via une offre « récréative » étayée, source d'épanouissement individuel et collectif,
- Prévenir l'oisiveté et les phénomènes de repli et/ou d'errance (risque accru de comportements incivils voir délinquants).

La mobilisation interministérielle a permis de définir un plan de renforcement de l'offre d'animation en période estivale en deux volets :

- le plan "**vacances apprenantes**" a pour objectif de renforcer l'offre pédagogique **dans tous les territoires fragilisés (géographie prioritaire de la politique de la ville et zones rurales éloignées)** ;
- le Plan "**Quartiers d'été 2020**" permettra de renforcer l'offre d'animation culturelle et sportive **dans les quartiers politique de la ville**.

Les éléments de cadrage étant désormais publiés, passage en revue des attendus de ces mesures exceptionnelles qui visent à la mobilisation générale des acteurs et s'appuieront localement sur le partenariat des contrats de ville.

Le plan « vacances apprenantes »

Porté par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, le plan "Vacances apprenantes" est composé de plusieurs dispositifs à l'attention d'une diversité de publics et de territoires :

Colos apprenantes

Ces séjours s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité à ceux qui relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux dont les apprentissages ont le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences (zones rurales, les enfants issus de familles

isolées ou monoparentales ou en situation économique précaire, les enfants en situation de handicap, les enfants de personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion internet suffisante pour l'enseignement à distance. Une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance). Objectif : permettre à entre 200 000 à 250 000 jeunes, dont 80 % issus des quartiers prioritaires de la ville, de partir en colonie de vacances intégrant une dimension pédagogique.

Ces "colos apprenantes" disposeront d'un label délivré par l'Etat et se dérouleront pendant les congés d'été (4 juillet au 31 août 2020), elles seront organisées sur le territoire national pour une durée minimale de 5 jours ouvrés. Un appel à intérêt des collectivités territoriales qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif est lancé par les préfetures et IA-DASEN dans chaque département. Les collectivités territoriales ou organismes volontaires identifient des enfants et des jeunes qui pourront par leur intermédiaire partir en colos apprenantes. Les organisateurs de séjours sont invités à faire leur demande de labellisation de séjours à l'aide d'un dossier en ligne à l'adresse <http://openagenda.com/colosapprenantes> [2]

Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs

Organisés par des collectivités (communes, EPCI) ou des associations d'éducation populaire auxquelles cette mission est confiée, les accueils de loisirs sont un élément essentiel de l'offre éducative pour les mineurs et leurs familles. Ils constituent des structures de proximité qui répondent à la fois à une demande de garde d'enfants, mais aussi d'éducation à la vie collective, sociale et citoyenne.

Afin de permettre à un maximum d'enfants de fréquenter ces accueils, le ministère chargé de la Jeunesse a créé un aide ponctuelle exceptionnelle pour répondre aux difficultés rencontrées par les familles (la reprise de l'activité ne leur permettant pas d'assurer eux-mêmes la mise en oeuvre directe de l'éducation de leurs enfants), les collectivités ou les associations (qui ne pourraient être en mesure d'offrir cette activité soit par manque d'animateurs, soit du fait de locaux peu adaptés ou d'absence de matériel pédagogique suffisant). Ce dispositif s'adresse aux accueils collectifs de mineurs et prioritairement aux territoires et publics les plus fragiles.

Ecole ouverte

Ce dispositif habituel est renforcé afin de permettre l'accueil au sein des écoles et des établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence ; proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire en matinée permettant ainsi de lutter contre le décrochage scolaire et d'activités sportives et culturelles au sens large l'après-midi en lien avec des associations locales, les centres de loisirs et organiser des mini-séjours et colonies de vacances.

Publics : classes de CP à la terminale avec une attention renforcée aux lycées professionnels au sein du réseau de l'éducation prioritaire, de la géographie prioritaire de la politique de la ville, des zones rurales éloignées et plus généralement dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

A noter des modalités particulières en 2020 avec « **L'Eté du pro** » (l'Ecole ouverte pour les lycées professionnels) et « **L'Ecole ouverte buissonnière** » permettant de soutenir des séjours en zones rurales afin de découvrir un territoire différent du quotidien et sensibiliser au développement durable. Cette offre pourra se décliner selon deux modalités : de 2 à 7 jours sous forme itinérante (camp sous tente) ; de 5 à 14 jours dans des locaux mis à disposition par une collectivité (école + internat).



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Référence : D20006692

Objet : Plan Vacances apprenantes été 2020 –
Dispositif École ouverte
Appel à projets spécifique post-confinement

Référence : Circulaire Charta École ouverte n° 2003-008
du 23 janvier 2003

P.J. : - Modèle d'appel à projets
- Cahier des charges Ecole ouverte buissonnière
- Fiche de synthèse

Paris, le 29 MAI 2020

Note

Le ministre de l'Éducation nationale et de la
JeunesseLe ministre de la Cohésion des territoires et des
relations avec les collectivités territoriales

Le ministre chargé de la Ville et du Logement

Le secrétaire d'État auprès du ministre de
l'Éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les préfets de région

Mesdames et messieurs les rectrices et recteurs
d'académieMesdames et Messieurs les préfets de
départementMesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale

Notre pays est confronté, depuis plusieurs mois, à une situation sans précédent qui a d'importantes conséquences sur les apprentissages et la vie des élèves. Malgré la mobilisation exceptionnelle des équipes éducatives et de nos professeurs, la période de confinement s'est en effet traduite, non seulement par des conditions d'apprentissage rendues plus difficiles, mais également par la réduction sensible des relations sociales.

Après le confinement, un besoin positif d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs doit ainsi être pris en compte et fédérer tous les acteurs. Les élèves les plus privés de ces apports doivent se voir proposer une offre d'activités spécifique et renouvelée.

L'opération vacances apprenantes a pour objectif de répondre à cet enjeu inédit. Elle reposera sur plusieurs dispositifs compatibles et cumulatifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires. Tous ont pour dénominateurs communs le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Dans ce cadre, il vous est demandé de publier dans les meilleurs délais un appel à projets « École ouverte » spécifique pour les vacances d'été 2020. La présente instruction décrit les conditions de cette mise en œuvre. Il est précisé que cet appel à projets pourra être complémentaire à la programmation envisagée début 2020 dans vos territoires, avec des possibilités de redéploiement pour les projets qui étaient prévus pour les vacances d'avril.

1. Élargissement des publics d'École Ouverte pour l'été 2020

Pour répondre aux besoins des élèves, il convient d'amplifier et d'élargir le dispositif École ouverte, en l'articulant avec les autres dispositifs, afin de permettre aux élèves fragilisés par le confinement de bénéficier de renforcement scolaire et d'activités éducatives et de loisirs.

Poids : 2.79 Mo

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **- 8 JUIN 2020**

Référence : D20007311

Objet : Plan Vacances apprenantes été 2020
Dispositifs colos apprenantes
et aide exceptionnelle aux accueils de loisirs

Le ministre des Solidarités et de la Santé

Le ministre de l'Éducation nationale et de la
Jeunesse

P.J. : - Cahier des charges des « colos apprenantes »
- Formulaire de demande de label « colos
apprenantes »
- Appel à projets collectivités « colos apprenantes »

Le ministre de la Cohésion des territoires et des
relations avec les collectivités territoriales

Le ministre chargé de la Ville et du Logement

Le secrétaire d'État auprès du ministre des
Solidarités et de la Santé, en charge de la
Protection de l'enfance

Le secrétaire d'État auprès du ministre de
l'Éducation nationale et de la jeunesse

à
Mesdames et messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de
département

Depuis mars 2020, les longues périodes de confinement puis de déconfinement progressif ont bouleversé le quotidien des enfants et limité leur accès aux activités éducatives, sportives et culturelles.

Il s'agit donc de proposer aux enfants et aux jeunes cet été des activités concrètes leur permettant de mener des expériences tant individuelles qu'en collectivité, d'exercer leurs aptitudes, de découvrir des domaines très variés. Ils auront tout particulièrement cette année la possibilité de bénéficier d'un renforcement de leurs compétences et de leurs apprentissages afin de les aider pour réussir la prochaine rentrée scolaire.

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et par le ministère de la Ville et du Logement, plusieurs dispositifs sont ainsi proposés aux familles et aux enfants.

Les dispositifs « Ecole ouverte » et « Ecole ouverte buissonnière » ont fait l'objet de l'instruction n°20006692 du 29 mai.

La présente instruction fixe les modalités de mise en œuvre des deux autres volets des Vacances apprenantes de l'été 2020 : les « Colos apprenantes » et une aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement.

Dans ce cadre, il vous est demandé de publier dans les meilleurs délais un appel à projets « colos apprenantes » en vous appuyant sur le cahier des charges joint à la présente note. S'agissant des quartiers prioritaires, les vacances apprenantes feront partie intégrante du plan Quartiers d'été.

Poids : 1.68 Mo

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [4]



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Colos apprenantes



Poids : 265.98 Ko

[Téléchargement](#) [6] [Favoris +](#) [4]

- [En savoir plus sur le site du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse Accès](#) [7]
- [Retrouver la plateforme du ministère de la Culture pour proposer des projets en éducation artistique et culturelle cet été Accès](#) [8]

Le plan "Quartiers d'été 2020"

Mobilisé à l'attention des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) par les Minsitères de la ville et de l'intérieur, le plan « Quartier d'été 2020 » a vocation à intégrer l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans les quartiers pendant la période estivale. Le 20 juillet 2020, le Gouvernement a donné quelques précisions concernant ce programme. Au total, un budget de 110 millions d'euros est alloué à ce plan co-piloté avec le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, en coordination avec l'ensemble du gouvernement car il mobilise 7 ministères.

Il se fonde sur six piliers.

1. Déployer les « vacances apprenantes » (cf. supra)

2. Occuper l'espace public dans l'objectif de lutter contre le repli communautaire / sur soi et les trafics divers. Il s'agit de :

- renforcer la présence d'adultes formés en mobilisant les éducateurs de prévention spécialisée et les associations qui contribuent à l'accès aux droits, les médiateurs scolaires...A cette fin, 199 postes adultes-relais supplémentaires sont notifiés à la région Hauts-de-France.
- favoriser le déploiement des bus France services : un appel à candidatures a été lancé par l'ANCT pour mettre en place 30 bus France services dans les QPV et plus particulièrement dans les quartiers de reconquête républicaine c'est-à-dire une offre de service analogue à une maison France services mais adaptée à la réalité des quartiers en présence au pied des immeubles et aux moments de vie quotidienne ;
- veiller à la continuité des services publics pendant la période estivale voire identifier des possibles opportunités d'emploi saisonnier pour les jeunes dans les quartiers.

3. Conforter / recréer des relations de confiance entre la population et les forces de sécurité, publiques et civiles

Afin de renforcer les actions de prévention de la délinquance, il s'agit de mobiliser les délégués à la cohésion police-population déployés dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, s'appuyer sur le dispositif « raid aventure organisation » pour mettre en œuvre des journées sportives et citoyennes encadrées par des policiers bénévoles, des séjours multisports et aventures et de la prévention à la sécurité routière dédiée aux deux-roues, s'appuyer sur les centres de loisirs des jeunes voire ouvrir des structures éphémères *ad hoc*, mobiliser et développer le dispositif des cadets de la République pour la période estivale, inciter à utiliser l'été pour passer le permis de conduire en s'appuyant sur les plateformes mobilité.

4. Valoriser les actions de solidarité

Afin de maintenir la dynamique de solidarité mise en place pendant le confinement, les fonds alloués dans le cadre de l'instruction du 17 avril 2020 du ministre chargé de la ville et du logement qui avait permis de mobiliser 50 000€ par département en faveur des associations de petite taille qui

oeuvrent au lien social et au maintien de l'activité pendant l'été sont doublés et le plafond de 2 500 € par porteur de projet (fixé par la circulaire du 17 avril 2020) est suspendu.

Les partenaires sont également incités à orienter l'action des associations qui interviennent en QPV sur la période estivale, en particulier les associations soutenues dans le cadre de contrats de ville, au niveau départemental et régional ou les associations retenues dans le cadre de #Tremplin Asso. Enfin, les crédits du FIPDR pourront soutenir les actions à destination des jeunes, des personnes vulnérables et associant les acteurs locaux.

5 - Développer les offres de formation et les dispositifs d'accès à l'emploi

Pour permettre aux habitants, en particulier les jeunes, des quartiers Politique de la ville d'acquérir de nouvelles compétences et des réseaux utiles pour l'avenir professionnel, les entreprises du PaQte seront sollicitées afin de proposer des « jobs d'été » aux jeunes de 16 à 29 ans et les inciter à développer l'alternance ; Pôle emploi se mobilise en particulier sur la plateforme www.mobilisationemploi.gouv.fr [9] ; et les programmes 100 % inclusion et prépa-apprentissage seront mobilisés, notamment pour permettre l'ouverture dès l'été des classes de pré-apprentissage sous forme de découverte des métiers.

Le réseau des tiers-lieux et des fabriques numériques des territoires est également mobilisé en lien avec les pass numériques afin de faciliter la formation sur les compétences numériques de base, la connexion pour suivre des formations à distance, le prêt ou location de matériel reconditionné.

Enfin, les Cités de l'emploi en démarrage seront dotées de 100 000€ destinés à l'amorçage et au fonctionnement d'actions. A noter que cette nouvelle expérimentation ne concerne en Hauts-de-France que Valenciennes.

6 - Renforcer la culture et le sport dans les quartiers

Afin de permettre une respiration culturelle et sportive, il s'agit de renforcer les dispositifs et actions culturelles (passeurs d'image, c'est mon patrimoine, développement de micro-festivals et actions spécifiques en lien avec le SG-CIPDR) et développer l'offre en matière de pratique sportive en lien avec les opérations Ville Vie Vacances.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **10 JUIN 2020**

Référence : D20007104

Objet : Plan Quartiers d'été 2020

P.J. :

Cahier des charges « Quartiers d'été »
Répartition des dotations complémentaires pour les actions
Répartition des dotations complémentaires adultes relais

Le ministre de l'intérieur

Le ministre chargé de la ville et du logement

à

Mesdames et messieurs les préfets de région

Mesdames et messieurs les préfets de département

Le contexte particulier que vit notre pays depuis plusieurs semaines appelle à une attention soutenue aux quartiers prioritaires de la ville (QPV). Par instruction du 17 avril, le ministre chargé de la ville et du logement avait souligné les enjeux pendant le confinement en termes de continuité éducative et de soutien aux associations de proximité. Durant ladite période, certains quartiers ont pu connaître également des épisodes de violences urbaines, jusqu'ici maîtrisés. Il nous revient désormais de préparer la période estivale alors qu'un grand nombre de nos concitoyens habitant ces quartiers ne pourront pas prévoir leurs vacances d'été comme ils en ont l'habitude en raison des difficultés économiques et sanitaires. Les risques liés au manque d'activité et au désœuvrement des jeunes requièrent donc une attention particulière.

Dans ce contexte, le plan « Quartiers d'été 2020 » a pour ambition de faire de cette période estivale un temps utile dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités. Il doit, par son envergure, constituer une incarnation de l'action publique menée en faveur des habitants des quartiers et être un vecteur de tranquillité publique. À l'instar des mesures gouvernementales prises durant la période de confinement, la stratégie mise en œuvre vise à lutter contre l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, à prévenir les incivilités et les actes de délinquance et à inscrire d'ores-et-déjà les quartiers prioritaires dans la dynamique de relance.

Le plan « Quartiers d'été 2020 » repose sur six grands axes :

- un dispositif ambitieux de « vacances apprenantes » permettant à la fois de favoriser l'ouverture des enfants et d'assurer un nécessaire continuum pédagogique. Cet axe fait l'objet de deux circulaires dédiées, l'une du 29 mai relative au renforcement du dispositif « Ecole ouverte » et l'autre du 8 juin 2020 sur les séjours en colonies de vacances ;
- un renforcement de la présence des services publics et des professionnels de terrain dans les territoires identifiés comme carencés dès cet été. En particulier, nous avons décidé de renforcer le dispositif des adultes-relais qui a fait ses preuves avec 1500 postes supplémentaires. Ils s'ajoutent aux postes encore non pourvus qui vous ont déjà été notifiés, ce qui porte à 3000 le potentiel de recrutement dans les prochains mois. En outre, un appel à candidatures pour 30 bus France services dans les QPV a été lancé par l'ANCT ;

20, avenue de Ségur – 75007 Paris
Tél : 33(0)1 40 61 21 22
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Poids : 611.72 Ko

[Téléchargement](#) [10] [Favoris +](#) [4]

Annexe 1 - Cahier des charges « Quartiers d'été 2020 »

Le plan « Quartiers d'été 2020 » a pour ambition de faire de cette période estivale, s'ouvrant dans un contexte exceptionnel, un temps utile et ludique pour les habitants des quartiers prioritaires (QPV) ne pouvant partir en vacances dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités. Il doit, par son envergure, constituer une incarnation de l'action publique menée en faveur des habitants des quartiers et être un vecteur de tranquillité publique.

Ce plan se déploie autour des six objectifs suivants :

- Objectif 1 - Déployer les Vacances apprenantes
- Objectif 2 - Occuper l'espace public
- Objectif 3 - Conforter / recréer des relations de confiance police/population
- Objectif 4 - Valoriser les actions de solidarité
- Objectif 5 - Développer les offres de formations et les dispositifs d'accès à l'emploi
- Objectif 6 - Renforcer la culture dans les quartiers.

Le présent document vise à accompagner l'élaboration des stratégies territoriales.

I. DECLINAISON DES ACTIONS PAR OBJECTIF

Objectif 1 - Déployer les vacances apprenantes

Tous les enfants ne sont pas égaux face à la crise sanitaire. Dans de nombreuses familles habitant dans les quartiers prioritaires, la continuité pédagogique a été et est un défi à relever, avec des parents parfois en grande difficulté pour accompagner leurs enfants dans les programmes de soutien à distance et un plus faible équipement informatique.

Ces inégalités risquent de s'amplifier dans les prochains mois. Fragilisées par les dépenses supplémentaires et les pertes de revenus dues au confinement, de nombreuses familles ne partiront pas en vacances cet été.

La période estivale constitue une opportunité d'offrir aux enfants qui auront été impactés par le confinement un plan ambitieux mêlant soutien scolaire et évasion, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

L'opération vacances apprenantes a pour objectif de répondre à cet enjeu inédit. Elle repose sur plusieurs dispositifs compatibles et cumulatifs allant de l'amplification du dispositif École ouverte pour atteindre 400 000 bénéficiaires cet été (instruction n°D20006692 du 29 mai 2020) à des séjours en colonies de vacances pour 200 à 250 000 jeunes (instruction n°D20007311 du 8 juin 2020). Tous ont pour dénominateurs communs le renforcement des apprentissages, la culture, le sport, le développement durable et la découverte de territoires nouveaux. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations.

Poids : 145.49 Ko

[Téléchargement](#) [11] [Favoris +](#) [4]

En synthèse, découvrez l'infographie sur l'offre estivale en Hauts-de-France !

Une offre estivale renforcée

Été 2020

Dans le contexte actuel, les plans Vacances Apprenantes et Quartiers d'été 2020 ont pour ambition de faire de cette période estivale un temps utile dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités.



Sur tout le territoire national

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Textes de référence



Circulaires du 29 mai et du 8 juin 2020 relatives au plan Vacances apprenantes été 2020

Instruction du 10 juin 2020 relative au plan Quartiers d'été 2020

Axes de déploiement

"Colos apprenantes"

Ecole ouverte, dont notamment :

- Ecole ouverte buissonnière, séjour en zone rurale
- Été du Pro, école ouverte pour les lycées professionnels

Accueils de loisirs sans hébergement (aide exceptionnelle)

Déployer les vacances apprenantes dans les QPV

Renforcer la présence des services publics et des professionnels de terrain, notamment via le recrutement de 199 adultes-relais supplémentaires en région

Rapprocher la population et les forces de sécurité

Valoriser les actions de solidarité

Prioriser la formation et l'emploi

Amplifier les dispositifs culturels et sportifs

Modalités d'organisation



Ecole ouverte : Appel à projets académique "Colos apprenantes" sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

Elaboration d'une stratégie départementale d'ici le 30 juin par les Préfectures



Mobilisation des collectivités locales, des établissements scolaires, des personnels enseignants, des porteurs associatifs, des étudiants

Mobilisation large des acteurs déjà engagés dans les QPV et dans le contrat de ville (associations, entreprises, bénévoles)



Objectif : 400 000 bénéficiaires en France

Document réalisé avec l'appui de :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

powered by



Type d'actualites: [Information générale](#) [12]

Dates: Lundi 15 juin 2020 - 22:45

Thématiques: [Education](#) [13]

[Politique de la ville - DSU](#) [14]

[Prévention de la délinquance - sécurité - justice - prévention de la radicalisation](#) [15]

Publié le 15 juin 2020

URL de la source (modifié le 23/07/2020 - 10:36): <https://www.irev.fr/actualites-0/plan-quartiers-dete-2020-et-vacances-apprenantes-le-point-sur-les-mesures>

Liens

- [1] <https://www.irev.fr/thematiques/politique-de-la-ville-dsu/animation-du-reseau-chefs-de-projet-politique-de-la-reseau-1>
- [2] <http://openagenda.com/colosapprenantes>
- [3] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/instruction_vacances_apprenantes_-_ecole_ouverte.pdf
- [4] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>
- [5] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2020-06-08_-_instruction_colos_apprenantes_0.pdf
- [6] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/4pages_coloapprenantes_v4.pdf
- [7] <http://www.education.gouv.fr/ete-2020-des-vacances-apprenantes-pour-un-million-d-enfants-303834>
- [8] https://mesdemarches.culture.gouv.fr/loc_re/mcc/requests/APPEL_EAC_projet_01
- [9] <http://www.mobilisationemploi.gouv.fr/>
- [10] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/circulaire_qe_signee.pdf
- [11] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/pj1_-_cahier_charges_quartiers_ete.pdf
- [12] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>
- [13] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>
- [14] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>
- [15] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3699>